



**FICHE DE CANDIDATURE POUR LA MISE AU MOUVEMENT
MAÎTRES EN CONTRAT DÉFINITIF**

A REMETTRE A VOTRE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT

au plus tard le **16 mars 2026**

(UNE COPIE DOIT ÉGALEMENT ÊTRE TRANSMISE POUR INFORMATION AUX ÉTABLISSEMENTS
SECONDAIRES DU MAÎTRE)

- il appartient à l'établissement **principal** du maître de déclarer le service comme « susceptible d'être vacant »
- * CAS GÉNÉRAL : la **totalité** du service du maître sera déclarée « susceptible d'être vacant »
- * Seuls les maîtres ayant mis leur service au mouvement pourront obtenir une mutation partielle ou totale

ÉTAT CIVIL

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse mail institutionnelle:

SITUATION PROFESSIONNELLE EN 2025/2026

Situation administrative : ☒ Contractuel définitif depuis le :
☒ Contractuel provisoire

n	Établissement principal			discipline	quotité(s) horaires
	Numéro RNE	Nom	Localité		

Vous voudrez bien préciser le motif de votre demande de mise au mouvement : perte de contrat, perte d'heures, complément de service après temps incomplet ou temps partiel autorisé, mutation académique, mutation inter-académique.

MOTIF :

Si demande hors académie, merci de bien vouloir préciser les académies sollicitées

A....., le..... Signature du maître :

Cadre réservé au directeur d'établissement

La présente demande de mise au mouvement devra être transmise **SANS DÉLAI, PAR COURRIEL** à secretariat.dpes@ac-reunion.fr au plus tard le 25 mars 2026.

Un exemplaire sera conservé par l'établissement pour la saisie de la demande de mise au mouvement lors de l'ouverture du module informatique « services susceptibles d'être vacants ». **La saisie est à effectuer par l'établissement principal.**

A....., le..... Signature du directeur d'établissement